

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

Le 6 février 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 31 janvier 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LE COURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Héléne, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** LEDERNET Christian (pouvoir à LE COURT Sylvie),

**Absents excusés :** DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier,

**Absents :** GUÉRY Louis, de MIEULLE Roger,

**Secrétaire de Séance :** HUMEAU Emmanuelle.

**DCM N° 2023 – 012 : MISE EN ACCESSIBILITE ET SECURISATION DE LA RD 859  
(Rue de la Fraternité à DAUMERAY) – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie LE COURT, adjointe et Maire de la commune déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE,

Madame LE COURT présente les plans d'aménagement de la rue de la Fraternité située à l'intérieur de l'agglomération de DAUMERAY sur la RD 859.

Elle fait savoir que le projet présenté par le cabinet PRAGMA Ingénierie, en accord avec l'Agence Technique Départementale, prévoit notamment des aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR.

S'agissant d'une route départementale, les travaux relatifs à la bande de roulement seront pris en charge par le Département de Maine et Loire.

L'estimation totale du coût de cette opération s'élèverait à 296.770,00 € HT se décomposant de la manière suivante :

|  |                  |
|--|------------------|
| - travaux RD 859 vers DURTAL:              | 202.400,00 € HT, |
| - travaux RD 859 vers CHATEAUNEUF/SARTHE : | 73.300,00 € HT,  |
| - mission de maîtrise d'œuvre:             | 21.070,00 € HT.  |

Monsieur le Maire reprend la parole et propose au Conseil Municipal :

- de solliciter les subventions suivantes:
  - DETR 2023 (35 %)
  - Amendes de police (20 %)
- d'autoriser la réalisation des travaux,
- d'accepter le plan de financement ci-dessous.

## PLAN DE FINANCEMENT en € HT

| Dépenses                                   |                   | Recettes              |                   |
|--|-------------------|-----------------------|-------------------|
|  | Montant           |                       | Montant           |
| Travaux RD 859 vers DURTAL                 | 202 400,00        | ETAT - DETR 2023 35 % | 103 869,50        |
| Travaux RD 859 vers CHATEAUNEUF SUR SARTHE | 73 300,00         | AMENDES DE POLICE 20% | 59 354,00         |
| Maîtrise d'œuvre                           | 21 070,00         | AUTOFINANCEMENT 45%   | 133 546,50        |
| TOTAL HT                                   | <b>296 770,00</b> | TOTAL HT              | <b>296 770,00</b> |

- d'accepter la programmation des travaux suivante :
- début des travaux : SEPTEMBRE 2023
- fin des travaux : NOVEMBRE 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDON

